



## Retour de produit dans un centre commercial refusé

Par **ibisma**, le **26/09/2008** à **17:40**

Bonjour,  
En juillet j'ai acheté une serpillère (6,60euros) au centre commerciale Leclerc de grasse. Le vendeur m'avait certifié que la taille était standard. Or arrivée chez moi, la serpillère n'était pas de la bonne taille pour mon balai.  
Je suis retournée la semaine suivante pour me faire remboursé cet achat mais j'avais égaré le ticket... donc ils n'ont pas voulu me le reprendre.  
Cette semaine, j'ai retrouvé le fameux ticket de caisse et j'en ai profité pour le retourner au magasin. Cette fois, 2 mois se sont écoulés depuis l'achat et ils n'ont pas voulu me reprendre l'article. Est-ce normal ? L'article est neuf, dans son emballage et donc jamais utilisé... et ce n'est pas un bien perrissable... Ont-ils le droit de le refuser ?  
J'en ai franchement marre, j'ai toujours des pbs avec Leclerc qui ne reprennent presque jamais les articles, toujours une excuse à la con, là la goutte d'eau est largement dépassé !  
Merci pour votre réponse.  
Cordialement.